

**Remise à niveau scolaire pour les adultes qui souhaitent
entreprendre une formation qualifiante**

Réflexion menée à Voie F à partir de situations de femmes

SOMMAIRE

RESUME.....	1
ETAT DE NOTRE REFLEXION	3
1. Contexte.....	3
2. Méthode de travail	3
3. Constats	4
3.1 Constats relevés à partir de situations réelles.....	4
3.1.1 La situation personnelle	5
3.1.2 Le niveau de scolarité.....	5
3.1.3 Les repères nécessaires à l'acquisition de connaissances	5
3.1.4 Possibilités de financement	6
3.1.5 Déficit de communication	6
3.1.6 Travail en réseau entre professionnel-le-s.....	6
3.2 Dispositifs de formation à Genève pour une remise à niveau.....	6
3.2.1 Les organismes de formation	6
3.2.2 Quelques exemples pour illustrer.....	7
3.2.3 Qualité des cours	7
3.2.4 Financement	7
3.3 Connaissances de base exigées pour entrer dans une formation qualifiante.....	8
4. Propositions.....	8
4.1 Publics	8
4.2 Paramètres pour une remise à niveau adéquate.....	9
CONCLUSION.....	10
DEMANDE AU CONSEIL D'ETAT.....	11

RESUME

Depuis la mise en place de ses cours de préformation en 2000, Voie F constate que pour bon nombre d'apprenantes qui ont le projet d'entamer une formation qualifiante, une remise à niveau de leurs connaissances scolaires de base est également nécessaire. Or, les offres dans ce domaine sont insuffisamment développées à Genève et ces femmes rencontrent des difficultés à combler leurs lacunes scolaires.

Un groupe de travail composé de membres du comité et de l'équipe de Voie F a répertorié ces difficultés. En se basant sur le parcours de six femmes rencontrées dans le cadre de leur activité professionnelle, les membres du groupe ont identifié six difficultés majeures qui freinent l'accès à une remise à niveau : la situation personnelle difficile (éléments familiaux, bas revenu), le manque de familiarité avec les activités scolaires de base, le manque de repères culturels et administratifs, le peu de ressources financières disponibles pour financer les cours, l'absence d'information sur les raisons d'un échec lors d'un examen d'entrée à une formation qualifiante, l'insuffisance du travail en réseau entre professionnel-le-s (de l'insertion, de l'orientation, de la formation).

Le groupe a par ailleurs relevé que les dispositifs actuels de remise à niveau scolaire de base répondaient insuffisamment aux besoins d'apprentissage des adultes souhaitant entamer une formation qualifiante. Il y a des problèmes d'accès aux dispositifs de formation (catégorie de publics, pré-requis, financement), de rythme des cours, de manque de certaines branches d'apprentissage, de garde des enfants, etc.

Enfin, le groupe a tenté de cerner les compétences et connaissances exigées pour entrer dans une formation qualifiante. Son principal constat : une grande hétérogénéité règne en matière de culture générale. S'agit-il d'une somme de savoirs sur le monde ? Ou de capacité à apprendre ? Ou encore de connaissances liées au futur métier ?

Cette étude préliminaire a profilé les publics concernés par une remise à niveau scolaire de base. Il s'agit d'adultes qui :

- ont terminé leur scolarité obligatoire sans atteindre le niveau exigé ou ont perdu leurs acquis scolaires de base;
- n'ont pas terminé leur scolarité obligatoire ou n'ont pas suivi de scolarité;
- ont accompli leur scolarité obligatoire dans un autre pays et dans le cadre d'un système scolaire ayant des exigences différentes.

Suite à notre analyse, un certain nombre de paramètres nous semblent indispensables à prendre en considération pour faciliter l'accès des adultes à une remise à niveau scolaire : informations exhaustives sur les dispositifs existants, état des lieux des connaissances des adultes, accompagnement, gratuité ou financement des cours, système approprié de garde des enfants des apprenant-e-s. Pour assurer l'efficacité des cours, il est nécessaire de prévoir un système de formations modulaires, une pédagogie adaptée aux difficultés d'apprentissage, des formateurs/trices formé-e-s à l'enseignement des adultes peu qualifiés, une diversification des cours de français, des branches d'enseignement répondant aux besoins d'admission en formation qualifiante. A l'issue des cours, et afin de faciliter l'accès à une formation qualifiante, des stages en entreprises devraient être proposés et des informations sur les raisons des échecs à une formation qualifiante systématiquement communiquées. Enfin, la mise en place d'une procédure pour améliorer le travail en réseau des professionnel-le-s devrait être envisagée.

A l'issue de ce travail, nous faisons l'hypothèse que plus une structure de remise à niveau est facile d'accès, plus nombreuses seront les personnes amenées à se former. Il s'agit dès lors de créer à Genève une culture de la formation de base pour adultes.

Par ce rapport, Voie F n'entend pas proposer de solutions, mais souhaite mettre en lumière une problématique à laquelle elle est confrontée depuis plusieurs années: la difficulté à orienter les femmes vers des cours de remise à niveau adaptés à leurs besoins, ceci afin qu'elles poursuivent leur cursus d'apprentissage en direction d'une formation qualifiante.

Nous estimons que la question de la remise à niveau scolaire des adultes doit être l'une des priorités de la politique de formation continue. Dès lors, nous souhaitons savoir si le Conseil d'Etat :

- Partage cet avis ?
- S'il est prêt, le cas échéant, à nous informer sur les réflexions en cours et les actions prévues ou déjà entreprises dans ce domaine ?
- Si un budget est prévu à cet effet ?

En remerciant le Conseil d'Etat de bien vouloir répondre à nos interrogations, nous espérons avoir attiré sa bienveillante attention sur cette thématique qui constitue notre pratique quotidienne.

ETAT DE NOTRE REFLEXION

SUR LA REMISE A NIVEAU SCOLAIRE DE BASE DES ADULTES A GENEVE

1. Contexte

L'association Voie F, créée en 1998, a pour mission de maintenir ou de faciliter l'insertion socioprofessionnelle des femmes. Ses buts sont :

- d'inciter les femmes à s'engager dans un processus de formation et de les soutenir activement dans cette démarche;
- de favoriser l'accès des femmes à l'informatique.

Pour atteindre ces buts, l'association propose des cours de formation continue et de préformation. La majeure partie des activités de Voie F se concentre sur l'offre de préformation destinée à des femmes faiblement qualifiées et en difficulté de (ré)insertion. Ce dispositif intervient durant ou après un processus de perte d'intégration au niveau économique et social. Il participe à une démarche de reconstruction identitaire. Selon les situations personnelles des femmes, la préformation les aide à sortir de leur isolement social et/ou à entreprendre un cours de perfectionnement ou une formation qualifiante, voire à retrouver directement un emploi. Les cours de préformation ont pour objectif, non seulement l'acquisition de connaissances techniques, mais aussi le développement de compétences sociales et relationnelles: augmentation de la confiance en soi, de l'autonomie, des capacités à apprendre, du réseau social.

Bilan de compétences, initiation à l'informatique couplée avec un atelier d'écriture, travail sur les techniques d'apprentissage et le raisonnement logique, gestion du budget, sont les différents cours de préformation offerts par Voie F.

Depuis la mise en place en 2000 de ces cours de préformation, Voie F constate que pour bon nombre d'apprenantes ayant le projet d'entamer une formation qualifiante, une remise à niveau de leurs connaissances scolaires de base est également nécessaire. Or, les offres dans ce domaine sont insuffisamment développées à Genève et ces femmes rencontrent des difficultés à combler leurs lacunes scolaires.

Un groupe de réflexion composé de membres du comité et de l'équipe de Voie F s'est créé en janvier 2006 pour répertorier ces difficultés. C'est le résultat de cette réflexion qui fait l'objet du présent document.

2. Méthode de travail

Le groupe de travail a initié sa réflexion sur le thème de la remise à niveau pour les adultes en fonction du programme de fin de scolarité obligatoire (9^{ème} année du Cycle d'orientation, C.O.). Très rapidement, il a été confronté à la complexité du sujet à traiter. Une analyse approfondie des dispositifs de formation proposant des cours de remise à niveau à Genève est par trop importante pour que Voie F l'effectue. En effet, pour que cette analyse soit pertinente, elle devrait au minimum prendre en considération :

- les publics-cibles;
- les pré-requis;
- les objectifs pédagogiques;

- les contenus d'enseignement;
- le rythme des formations;
- le type de pédagogie adoptée;
- la qualification des formateurs/trices;
- le coût des cours;
- l'organisation de l'offre de cours (modulaire);
- le système de garde des enfants.

A titre de comparaison, notons que le rapport de la Commission externe d'évaluation des politiques publiques (CEPP) de septembre 2005 consacré à "La politique cantonale de préformation des non-francophones à risque d'exclusion" ne donne qu'une partie de ces informations. De plus, les formations répertoriées dans ce rapport concernent les non-francophones, les cours s'adressant à un public plus large ne sont pas listés.

Par ailleurs, fallait-il traiter la question sous l'angle de l'accès à une culture générale ou de la préparation à une formation qualifiante ? Fallait-il s'occuper de tous les publics adultes concernés ou de populations spécifiques (adultes avec ou sans connaissances scolaires, en emploi, en recherche d'emploi) ?

En définitive, les membres du groupe de travail ont décidé de partir d'**études de cas de femmes peu qualifiées, qu'ils avaient rencontré dans leur activité professionnelle**. Cette démarche a permis de caractériser les obstacles auxquels ces femmes se heurtent dans leurs tentatives d'accéder à une formation professionnelle qualifiante, ainsi qu'à la remise à niveau scolaire préalablement nécessaire. Une catégorisation des difficultés rencontrées a pu ainsi être établie (chapitre 3.1).

Dans un deuxième temps, le groupe a fait un **tour d'horizon des dispositifs de formation genevois** permettant d'effectuer une remise à niveau (chapitre 3.2). Parallèlement, il s'est intéressé aux **connaissances de base exigées pour entrer en apprentissage**. Il s'agissait de se faire une idée du niveau requis pour entrer en formation dans certains métiers, afin de mieux cerner les besoins de remise à niveau (chapitre 3.3).

Sur la base des informations récoltées, **des propositions sont formulées** pour faciliter l'accès des adultes à la remise à niveau de leurs connaissances scolaires de base, avec une attention particulière portée sur les femmes (chapitre 4).

La conclusion de ce rapport est suivie d'une **demande adressée au Conseil d'Etat**.

3. Constats

3.1 Constats relevés à partir de situations réelles

Les membres du groupe de travail se sont penchés sur le parcours de six femmes qui avaient besoin d'une remise à niveau scolaire avant d'entamer une formation qualifiante. L'analyse de ces situations a permis d'identifier diverses difficultés que nous avons répertoriées en 6 rubriques. Chacune de ces femmes cumule plusieurs des difficultés énumérées et l'on constate une interdépendance entre certains des éléments distingués.

Les constats tirés de ces exposés et présentés dans ce chapitre n'ont pas la prétention d'être exhaustifs.

3.1.1 La situation personnelle

Ce point touche aux *éléments familiaux*. Il est généralement très difficile de concilier travail et/ou vie de famille avec une formation, à plus forte raison dans une famille monoparentale. Le fait d'avoir des enfants en bas âge pose en outre un problème de garde.

Le *revenu* est un autre élément déterminant pour l'accès à la formation, notamment pour les familles monoparentales. Financer une formation est une charge supplémentaire impossible à assumer.

Le *manque de qualification* contraint généralement les personnes à accepter des activités professionnelles peu qualifiées dont les horaires peuvent être irréguliers et les contrats de travail précaires. Cette situation rend difficile un engagement régulier dans une formation.

D'autres difficultés personnelles viennent encore compliquer la situation de certaines femmes - *logement, violence, santé*, etc. - de telle sorte que la disponibilité à penser et à formuler leur besoin de formation leur fait souvent défaut.

3.1.2 Le niveau de scolarité

Pour les femmes qui n'ont été que très peu ou pas scolarisées, l'acquisition de connaissances de base nécessite de longues années d'apprentissage. Avant tout, elles ne sont pas familiarisées avec les activités de type scolaire, c'est-à-dire avec la forme sous laquelle les exercices sont présentés, le type de consignes, les questions posées. Par ailleurs, la compréhension des tâches et l'intégration des notions enseignées sont rendues d'autant plus difficiles qu'il leur manque des repères (voir point 3.1.3).

Pour les femmes qui ont suivi une scolarité en français, mais dans un pays extra-européen (ex-colonie), on a remarqué que leur français ne répondait pas toujours aux exigences suisses. Leur maîtrise du français, qu'il s'agisse de l'oral ou de l'écrit, est insuffisante (langage fortement teinté d'expressions créoles, par exemple).

3.1.3 Les repères nécessaires à l'acquisition de connaissances

Il nous paraît utile de distinguer au moins deux types de repères directement en lien avec les processus d'apprentissage et que ces femmes en difficulté n'ont pas pu construire: les repères culturels et les repères administratifs.

Les *repères culturels* correspondent à toute la "connaissance du monde" ou "culture générale" dans laquelle nous baignons. Ce sont aussi les "valeurs" caractéristiques du mode de vie en Suisse, plus ou moins éloignées des valeurs acquises dans la culture d'origine. On peut considérer que les compétences verbales "transversales" font également partie des repères culturels, par exemple l'aptitude à argumenter, à résumer, à expliquer ou la capacité à comprendre des textes (administratifs, journalistiques, etc.).

On peut parler d'absence de *repères administratifs* à propos de la méconnaissance du paysage genevois de la formation et des diverses instances de l'administration. Il est difficile de comprendre comment s'articulent ces services entre eux, quelles sont les prestations offertes, et les procédures à suivre. C'est ainsi que les femmes en question sont souvent gênées ou simplement peinées à s'expliquer et à exprimer leurs besoins.

3.1.4 Possibilités de financement

Trouver des financements pour suivre des formations continues susceptibles de combler certaines lacunes de base scolaires pose problème. Les aides financières à disposition sont rarement toutes connues (fonds privés et publics) et nécessitent d'importantes démarches administratives. De plus, elles sont pour la plupart soumises à conditions (voir chapitre 3.2.4).

3.1.5 Déficit de communication

En cas d'échec par exemple à un examen d'entrée pour une formation qualifiante, les raisons de cet échec ne sont généralement pas communiquées. Comment dès lors la personne peut-elle comprendre ses manques et y remédier ? S'agit-il d'un problème de connaissances insuffisantes ou d'un nombre limité de places de formation ?

3.1.6 Travail en réseau entre professionnel-le-s

Les informations entre professionnel-le-s de l'insertion, de l'orientation et de la formation ne circulent pas toujours suffisamment. Par exemple, une professionnelle en orientation envoie une bénéficiaire suivre un cours spécifique. Elle apprend par la suite que cette personne a été inscrite dans un autre cours, qui ne lui convient pas. La bénéficiaire n'a pas osé protester et a tout simplement abandonné le cours.

3.2 Dispositifs de formation à Genève pour une remise à niveau

Ce chapitre souligne la complexité, pour des adultes, d'accéder à une structure de remise à niveau. Il ne fournit pas d'informations exhaustives concernant ce type d'offres de formation.

3.2.1 Les organismes de formation

Trois types d'organismes proposent des remises à niveau à Genève: les associations et les fondations, les services publics (Ecole de parents du C.O.) et les écoles privées.

- Les associations (Camarada, Université ouvrière de Genève UOG, Université populaire du canton de Genève UPCGe, etc.) et les fondations (Fondation pour la formation des adultes Ifage, etc.) proposent de nombreux cours d'alphabétisation et de français (principalement de base), de calcul, d'informatique et autres branches d'enseignement. Quant à l'Atelier permanent maths-français de l'UOG, il permet de réviser les notions grammaticales et mathématiques correspondant au programme de fin de scolarité obligatoire, en vue des examens d'entrée en apprentissage et de l'entrée au Collège pour adultes.
- L'Ecole de parents du C.O. présente une offre de cours diversifiée.
- Pour l'heure, seule l'école privée Henige à Onex (actuellement fermée, réouverture prévue en septembre 2007) propose une remise à niveau pour les adultes qui s'étend du niveau de 2^{ème} primaire au programme du 9^{ème} C.O. D'autres écoles privées (Migros, Inforco, etc.) offrent des cours qui recouvrent une partie du champ scolaire de base.

L'offre semble diversifiée, mais elle est insuffisante dans la mesure où les spécificités de chaque lieu de formation rendent difficile une remise à niveau qui réponde à l'ensemble des besoins d'apprentissage de chaque individu. Du fait de cette offre lacunaire, une personne peut rarement effectuer une remise à niveau complète, même en fréquentant différents lieux de formation. Dès lors, le parcours de formation est fragmenté.

3.2.2 *Quelques exemples pour illustrer*

L'Ecole de parents du C.O. s'adresse uniquement à des **parents d'élèves** et leur propose des cours qui portent sur des apprentissages abordés dans le programme scolaire des élèves. Cependant, l'offre de cours aux parents est différente si leur enfant est en primaire ou au C.O. Par exemple: seuls des cours d'alphabétisation et de français sont proposés aux parents d'enfants jusqu'en 5^{ème} primaire, l'offre de cours se diversifie lorsque les enfants atteignent la 6^{ème} primaire.

L'accès de l'Atelier permanent maths-français de l'UOG est soumis à des conditions (niveau minimum exigé en français + financement¹). Le nombre d'heures de formation est limité.

Le **rythme** des formations proposées par l'Ecole de parents et les associations est peu soutenu ce qui risque de rallonger la durée de la remise à niveau.

Les autres branches d'enseignement, notamment la **culture générale** dont les connaissances sont également requises pour accéder à une formation professionnelle, sont peu proposées par les associations.

3.2.3 *Qualité des cours*

Il n'appartient pas à Voie F de se prononcer sur la qualité des cours proposés. Tout au plus pouvons-nous constater la diversité des pratiques d'un organisme de formation à un autre: accueil, orientation, qualification des formateurs/trices, accompagnement pendant la formation et à son issue.

3.2.4 *Financement*

Si l'Ecole de parents du C.O. et les associations sont, en règle générale, d'accès gratuit ou de coût modique, les autres organismes sont nettement plus chers. Se payer une école privée est évidemment problématique pour les personnes à revenu modeste.

Certaines sources de financement sont disponibles, mais elles sont soumises à conditions ou insuffisantes. Ainsi:

- Le Chèque annuel de formation finance des cours d'un minimum de 40 heures et utiles sur le plan professionnel, mais jusqu'à concurrence de Fr. 750.- par an et pour un maximum de trois ans;
- L'Office cantonal de l'emploi finance des cours de remise à niveau pour des demandeurs/ses d'emploi, mais les formations ne sont pas d'accès automatique. Elles sont fonction de la situation de chaque demandeur/se d'emploi et de l'évaluation faite par le/la professionnel-le en charge du dossier.
- Les Allocations d'études n'entrent en matière que pour une formation à plein temps, dispensée par une école publique ou une institution sans but lucratif situées à Genève (seule exception: quelques formations supérieures de type brevets ou maîtrises et des formations HES en Suisse). Pour toucher ces allocations, les personnes doivent avoir résidé cinq ans en Suisse, dont deux ans à Genève en tant que contribuable. Les allocations d'études couvrent les frais d'écolage, ainsi que les besoins de base des adultes. Cependant, le montant alloué, de Fr. 12'000.- à Fr. 14'000.- maximum par an, demeure insuffisant, en particulier pour des familles monoparentales qui, en formation à plein temps, n'ont pas accès à l'aide sociale pour un complément financier à hauteur du minimum vital.

¹ A noter que les mères de famille, qui désirent une remise à niveau et qui ont un projet professionnel, peuvent bénéficier du fonds en faveur de la formation et du perfectionnement professionnels (FFPP). Elles ne paient que Fr. 217.- d'écolage.

3.3 Connaissances de base exigées pour entrer dans une formation qualifiante

Les compétences et connaissances exigées pour entrer dans une formation qualifiante sont différentes selon le domaine visé. Pour s'en faire une idée, le groupe de travail a consulté la brochure de l'Association suisse pour l'orientation scolaire et professionnelle (ASOSP) "*De l'école aux cours professionnels*" (2006) et a constaté que les principales connaissances à maîtriser concernent les *mathématiques* et le *français*.

Quant à la *culture générale*, elle est envisagée de différentes manières.

Dans la brochure de l'ASOSP, elle est présentée plus comme une capacité d'apprendre, que comme une somme de savoirs sur le monde en général. Elle est divisée en deux domaines: "Société" et "Langue et communication". Les connaissances à maîtriser sont considérées comme "transversales", c'est-à-dire communes à une série de métiers (tels que les professions artisanales par exemple). C'est également dans cette optique que la culture générale est abordée dans les procédures de Validation des Acquis.

En revanche, il semble que cette conception de la culture générale ne soit pas toujours, ou pas encore, admise dans certains examens d'entrée en apprentissage organisés par les associations professionnelles. On y trouve des tests plus "traditionnels" de culture générale portant par exemple sur des événements d'actualité ou sur des contenus de connaissance en lien avec le métier visé.

Quant au Multicheck, test payant auquel sont soumis les jeunes dans le cadre de certaines procédures d'admission en apprentissage, il évalue notamment le raisonnement logique, ainsi que les capacités de concentration, de mémorisation et d'imagination, ceci de façon différenciée en fonction du métier envisagé.

4. Propositions

Des constats et des informations ci-dessus, émergent un certain nombre de paramètres à prendre en considération pour faciliter la remise à niveau scolaire d'adultes. Ils concernent un public d'adultes dont voici le profil.

4.1 Publics

Les constats de Voie F partent des besoins des femmes, mais la question de la remise à niveau scolaire touche aussi les hommes. En 2000, 20.1 % des hommes et 23.9 % des femmes résidant sur le canton de Genève, âgés de 16 ans et plus, n'avaient pas de formation post-obligatoire. Plus précisément, 2.5 % des hommes ne possèdent aucune formation achevée et 17.6 % n'ont achevé que la scolarité obligatoire. Pour les femmes, ces pourcentages sont respectivement de 2.8 % et 21.1 %².

Il faut par ailleurs préciser que le fait d'avoir terminé sa scolarité obligatoire ne signifie pas que l'on ait acquis les connaissances scolaires de base ainsi que l'indique la CEPP en se référant à l'enquête "*Adult Literacy and Lifeskills*" (ALL) du Service de la recherche en éducation (SRED). Cette enquête indique qu'à Genève "la part des adultes présentant un

² OCSTAT (2000). *Niveau de formation et qualifications*. Consulté le 30 novembre 2006 dans http://www.geneve.ch/statistique/statistiques/domaines/apercus/niv_for_qual.asp

niveau 1 en numératie est de 13% et un niveau 1 en compréhension de textes suivis est de 15%". Et que ces personnes "constituent clairement un groupe à risque en matière d'insertion professionnelle et d'employabilité" (p. 50) ³.

Ces chiffres et notre expérience terrain nous amènent à définir la population des adultes ayant besoin d'une remise à niveau comme suit :

- ont terminé leur scolarité obligatoire sans atteindre le niveau exigé ou ont perdu leurs acquis scolaires de base;
- n'ont pas terminé leur scolarité obligatoire ou n'ont pas suivi de scolarité;
- ont accompli leur scolarité obligatoire dans un autre pays et dans le cadre d'un système scolaire ayant des exigences différentes.

4.2 Paramètres pour une remise à niveau adéquate

Pour permettre l'accès aux cours de remise à niveau, il faudrait :

- Fournir une *information exhaustive sur les dispositifs existants* (conseils en orientation, formations, financements, systèmes de garde des enfants, etc.). Cette proposition va dans le sens d'une des recommandations proposées par la CEPP dans son rapport d'évaluation du chèque annuel de formation⁴ :

"La CEPP recommande à l'OFPC de réorganiser ses structures internes de façon à ce que l'usager obtienne, auprès d'un même interlocuteur (guichet unique), une information précise et systématique sur :

- les possibilités d'orientation, d'analyse des besoins en formation et de conseil en formation continue,
- les choix de cours et formation adaptés aux besoins,
- les possibilités de financements individuels, selon les différentes lois, y compris la loi sur le chômage" (p. 69).

- Procéder à un *état des lieux des connaissances des personnes* concernées par une remise à niveau (tests et entretien préalable à une inscription) pour établir un programme de formation sur mesure.
- Mettre en place un *accompagnement* pour les personnes qui en font la demande afin de les aider à mieux se repérer culturellement et administrativement.
- Prévoir la *gratuité des cours* pour les adultes avec un faible revenu, ou l'obtention d'un *financement* couvrant la totalité des frais de cours.
- Permettre aux adultes qui touchent des allocations d'études de bénéficier de l'aide sociale pour un *complément financier à hauteur du minimum vital*.
- Mettre en place, notamment pour les enfants de moins de 18 mois, et financer des *systèmes souples de garde des enfants*, ouverts aussi le soir.

Pour assurer l'efficacité des cours, il est nécessaire de :

- Instaurer des *formations modulaires* qui permettent de concilier vie familiale et/ou emploi et qui tiennent compte du temps d'apprentissage nécessaire pour atteindre le niveau 9^{ème} C.O.

³ Commission externe d'évaluation des politiques publiques. (2006). *Evaluation du chèque annuel de formation sur mandat du Conseil d'Etat. Version complète*. Genève.

⁴ Op. cit

VOIE F

ESPACE DE FORMATION POUR LES FEMMES

- Offrir une **pédagogie adaptée** aux difficultés d'apprentissage d'adultes peu ou pas scolarisés. Cette proposition rencontre celle de la CEPP au sujet des publics peu ou pas qualifiés :

"Pour favoriser l'acquisition des compétences, ces publics ont particulièrement besoin de rythmes d'enseignement adaptés, de faibles effectifs dans les cours, d'un accompagnement individualisé, ainsi que d'une prise en compte de leurs expériences et de leurs parcours spécifiques, notamment des aspects sociaux et personnels" (p. 85) ⁵.

- Recourir à des **formateurs et formatrices** formé-e-s à l'enseignement des adultes peu ou pas qualifiés.
- Proposer des **cours de tous niveaux scolaires** afin de permettre à des adultes non scolarisés et peu scolarisés d'y accéder.
- Diversifier le **contenu des cours de français** pour répondre aux multiples besoins.
- Proposer des cours couvrant les branches d'enseignement qui répondent aux **besoins d'admission en formation qualifiante**.

A l'issue de l'offre de cours, il faudrait :

- Développer les **stages en entreprise** pour permettre aux adultes de se familiariser avec le monde professionnel ou de vérifier leur projet professionnel.
- Mettre en place un retour systématique **d'informations sur les raisons d'un échec à l'admission dans une formation qualifiante**.

Et pour les professionnel-le-s :

- Mettre en place une procédure pour améliorer le **travail en réseau**.

CONCLUSION

Par l'énumération de constats et de propositions ci-dessus, Voie F souhaite mettre en lumière une problématique à laquelle elle est confrontée depuis plusieurs années: la difficulté d'orienter les femmes vers des cours de remise à niveau adaptés à leurs besoins, ceci afin qu'elles poursuivent leur cursus d'apprentissage en direction d'une formation qualifiante. Notre association n'est pas à même d'élaborer des solutions. Elle souhaite cependant vivement qu'il se crée à Genève une culture de la formation scolaire de base pour adultes. Elle fait l'hypothèse que plus une structure de remise à niveau est facile d'accès, plus nombreuses seront les personnes amenées à se former. De plus, rendre visible le besoin de formation de base poussera des adultes qui craignent le regard des autres, à plus facilement oser entreprendre une formation de base. Pour vérifier cette hypothèse, il serait intéressant de connaître les effets incitatifs de la politique de remise à niveau en vigueur dans d'autres pays, comme par exemple celle mise en œuvre dans les *Centri Territoriali per l'Educazione Permanente (CTP) degli Adulti*, qui existent en Italie depuis 35 ans⁶.

⁵ Op. cit

⁶ Ces cours sont dispensés par l'Etat et sont destinés à toute personne de plus de 15 ans, désireuse d'achever la scolarité obligatoire et d'obtenir le certificat de fin d'études. Les branches enseignées vont de l'école primaire au C.O. Les cours sont gratuits et se déroulent au choix : le matin, l'après-midi ou le soir. Ils sont intensifs. Les employeurs/ses sont dans l'obligation de libérer 150 heures par an leurs employé-e-s qui souhaitent suivre des cours du CTP, cela sans diminution de salaire.

La mise en place d'un dispositif de remise à niveau, facile d'accès pour tous les adultes concernés, s'inscrit dans le concept d'apprentissage tout au long de la vie. Elle s'inscrit aussi dans les cadres légaux mis en place ou en cours d'élaboration (nouvel article sur la formation continue dans la Constitution fédérale (art. 64a); élaboration en cours d'une nouvelle Loi fédérale sur la formation continue). De même, elle répond à l'esprit de la Loi cantonale genevoise sur la formation continue des adultes (C 2 08) dans laquelle :

¹ *La formation continue se définit comme l'ensemble des mesures utiles professionnellement dont peuvent bénéficier les personnes désireuses d'améliorer leur niveau de formation, de développer leur culture générale ou leurs qualifications professionnelles.*

² *Elle tient compte de la volonté de mieux développer les activités économiques, culturelles et environnementales de la cité, dans le cadre du développement durable (chapitre 1, art. 2).*

DEMANDE AU CONSEIL D'ETAT

- Etant donné la volonté affichée par la Confédération et le Canton de Genève de promouvoir la formation continue des adultes;
- étant donné que le chômage, et notamment le chômage de longue durée, touche fortement les personnes peu formées ou peu qualifiées;
- étant donné que les dispositifs actuels de formation sont inégalement accessibles aux adultes et prêteritent les personnes les moins formées;
- étant donné le pourcentage relativement élevé de personnes touchées par cette problématique;

Nous estimons que la question de la remise à niveau scolaire des adultes doit être l'une des priorités de la politique de formation continue.

Dès lors, nous posons les questions suivantes au Conseil d'Etat :

- Le Conseil d'Etat partage-t-il notre avis que la remise à niveau est une des priorités de la politique de formation continue de l'Etat de Genève ?
- Le Conseil d'Etat est-il prêt, le cas échéant, à nous informer sur les réflexions en cours et les actions prévues ou déjà entreprises dans ce domaine ?
- Un budget spécifique est-il prévu à cet effet ?

En remerciant le Conseil d'Etat de bien vouloir répondre dans les meilleurs délais à nos interrogations, nous espérons avoir attiré sa bienveillante attention sur cette thématique qui constitue notre pratique quotidienne.

Genève, avril 2007

Composition du groupe de travail :

- Alain Girardin, membre du comité de Voie F, directeur adjoint de Réalise
- Brunella Colombelli, experte adjointe au comité de Voie F, formatrice à Voie F et conseillère en orientation à F-Information
- Christine Othenin-Girard, membre du comité de Voie F, psychologue conseillère en orientation à l'Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue (OFPC)

VOIE **F**

ESPACE DE FORMATION POUR LES FEMMES

- Chokoufeh Samii, experte adjointe au comité de Voie F, formatrice à Voie F et conseillère en orientation à F-Information
- Corinne Leuridan, coordinatrice de Voie F
- Françoise Bourquin, experte adjointe au comité de Voie F, diacre à Evangile et Travail